

La Gazette

Marloise

Bulletin d'information trimestriel de Marles-en-Brie



À LA UNE DE CE NUMÉRO

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Lancement des travaux d'amélioration et de valorisation

Retour sur...

Forum des associations
Marl'Athon 2026
Chasse au trésor

Vie Associative

Tennis Club
March'
Marl'Shall

Festivités - Animations

Pizz'Halloween & feu d'artifice
Troc & dons
Bal Country Téléthon

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE

Patrick POISOT Vice-Président de la Communauté de communes du Val Briard

ADJOINTS AU MAIRE

1^{er} Adjoint Marc AVET

- › Finances & budgets
- › Urbanisme (permis, certificats, déclarations, démolitions)
- › Services scolaires & périscolaires (restauration, garderie, accueils de loisirs)

2^e Adjoint Nadine STUBBE

- › Travaux & Voirie
- › Référente des Cités Aumaîtres (rues A. R. Motte, Lavoisier, Pillot, Renoir) et avenue du Général Leclerc
- › Déléguée auprès de la communauté de communes du Val Briard

3^e Adjoint Arnaud FABRE

- › Animations sportives, culturelles et festives
- › Relations avec les associations : représentation de la commune aux assemblées et manifestations

4^e Adjoint Sylvie MAZEROLLE

- › Jeunesse, Animation & vie locale
- › Déléguée auprès de la Mission Locale Marne et Morin

5^e Adjoint Stéphane BONNEL

- › Action sociale
- › Espaces verts & Développement durable
- › Cimetière (concessions, entretien, législation funéraire)
- › Patrimoine & Cérémonies

CONSEILLER AVEC DÉLÉGATION

Conseiller délégué **Wazeer BACHIR AHAMED**

- › Communication : publication des bulletins municipaux
- › Supports numériques

CONSEILLERS MUNICIPAUX

MAJORITÉ

Christophe PALLEZ · France GAILLARD · Éric PIASECKI ·
Caroline VERTON · Sandrine ROBINET · Julia GOMES · Luis
NORINHA · Adrien LEFEBVRE DE RIEUX · Audrey
BRIFFAULT · Marine LAMY · Wazeer BACHIR AHAMED

OPPOSITION

Gréta BOCKLER · Aurélie FAVAS

* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé pour chaque liste :

1^{er} Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;2^e Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;3^e Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Article L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

HORAIRES - MAIRIE & AGENCE POSTALE

Jours	Accueil Public
Du Lundi au Samedi	9h00/12h00
Vendredi (Mairie uniquement)	13h30/17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : 01 64 42 55 80

Jours	Accueil Téléphonique
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	9h00/12h00 - 13h30/17h30
Mercredi - samedi	9h00/12h00

SYSTÈME D'ALERTE COMMUNAL

Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir des SMS d'alerte (météo, coupure d'eau/électricité, travaux...) : marles-en-brie.fr/systeme-dalerte-communal/

CONTACT COURRIEL

GÉNÉRAL

mairie@marles-en-brie.fr

PÉRISCOLAIRE

periscolaire@marles-en-brie.fr

COMMUNICATION

communication@marles-en-brie.fr

URBANISME

urbanisme@marles-en-brie.fr

CITYALL

Téléchargez l'appli gratuitement -

Sélectionnez Marles-en-Brie pour toute l'info locale sur votre téléphone.

SOMMAIRE

2	Le Conseil Municipal	3	Le Mot du Maire
5	Travaux	7	Jeunesse
9	Pizz'Halloween & Feu d'artifice	10	Retour sur...
11	Vie associative	14	Infos pratiques
19	Tribune libre de l'opposition	20	N° Utiles & Urgences

AGENDA

11 octobre 2026

Goûter dansant

31 octobre 2026

Pizz'Halloween & Feu d'artifice

11 novembre 2026

Commémoration de l'Armistice

13/15 novembre 2026

Journées Trocs & Dons

29 novembre 2026

Bal Country Téléthon

12 décembre 2026

Marché de Noël

ÉDITO

Une belle rentrée à toutes et à tous !

L'été s'achève doucement et, avec lui, vient le temps de retrouver notre rythme quotidien. Après quelques semaines de repos, de moments en famille et de vacances pour certains, Marles-en-Brie reprend peu à peu son animation et ses habitudes.

Une pensée toute particulière pour nos enfants qui ont repris le chemin de l'école, pour leurs parents qui ont retrouvés le rythme quotidien, mais aussi pour toutes celles et ceux qui ont repris le travail, leurs activités associatives ou sportives, ou simplement leurs habitudes dans notre village.

Cette période est aussi un moment privilégié pour se retrouver et échanger. Ce sont ces rencontres et ces liens de proximité qui font de Marles-en-Brie un village où il fait bon vivre.

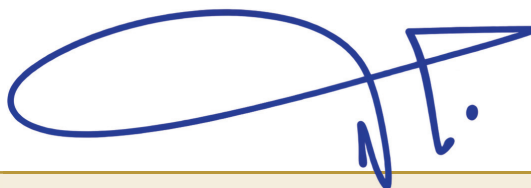
UN GRAND MERCI À NOS AGENTS COMMUNAUX

Pendant que certains d'entre nous profitaient de l'été, nos agents communaux étaient à pied d'œuvre.

Tout au long des mois de juillet et août, ils ont continué à entretenir notre village et nos équipements : travaux, nettoyage, entretien des espaces communaux, de l'école et du stade, secrétariat, couture, petites réparations et bien d'autres tâches encore.

Je tiens à leur adresser un grand merci pour leur présence, leur disponibilité et leur engagement au service de notre commune.

Continuons ensemble à faire vivre notre village, à préserver cette convivialité qui nous est chère et à faire de Marles-en-Brie un lieu où chacun trouve sa place et a plaisir à vivre.

Très belle rentrée à toutes et à tous !


Patrick Poisot

À NOTER !

Autre nouveauté très attendue : l'ouverture du Lidl est prévue le 5 novembre.



DS
Agencement & Travaux d'intérieur
 Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ
 PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -
 POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

Partenaire et fournisseur ARAN :
 cuisines - salles de bain - dressings
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK
 06 86 70 85 59
dsabljak@wanadoo.fr



MIROITERIE



MIROITERIE



- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée

- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédence
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier
 77220 Presles-en-Brie
 Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

À MARLES-EN-BRIE

**Le lundi
de 18h00 à 21h00
Face à la Mairie**




Facebook :
 Pizz' A Nono
 Site Internet :
pizzanono.fr

Pizzas à retirer au camion.

Paiements acceptés : CB et espèces

PENSER À RÉSERVER AU :

07 71 11 55 40

Nationale



**DÎNERS AMÉRICAINS,
RESTAURANT ROUTIER**

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et conviviale autour d'un repas délicieux dans un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et laissez-vous convaincre par nos nombreuses recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

ZAC Val Bréon
 77610 Châtres
 Tél. : 01 64 07 61 02

TRAVAUX

REUNION PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2026 - RUES CROIX ST PIERRE & BOIS THIERRY

La municipalité a rassemblé les habitants pour présenter les travaux d'assainissement, de voirie et d'éclairage public qui débiteront le 5 octobre prochain.

Les riverains ont pu échanger avec les élus et les professionnels des futurs travaux et obtenir des précisions.

Merci à l'ensemble des participants pour leur présence.

Chantier en quatre grandes étapes



1 • Travaux SIAEPA : assainissement EU

- Installer, signaler et repérer les réseaux existants
- Travaux de pose de collecteur en tranchée ouverte, remblaiement à l'avancement
- Travaux de reprise de branchements en tranchée
- Travaux sans tranchées

Prévisionnel : Du 05/10/26 au 30/11/26



3 • Travaux SDESM : Eclairage

- Terrassement et pose des nouveaux massifs
- Pose du réseau de câblage
- Pose des nouveaux luminaires

Prévisionnel : Du 04/01/27 au 01/02/27



2 • Travaux Ville : réseaux et voirie

- Travaux d'assainissement en eaux pluviales
- Dépose des anciens panneaux, bordures et caniveaux, démolitions par tronçons
- Réalisation des trottoirs : bordures et graves
- Tranchées pour réseau d'éclairage

Prévisionnel : Du 23/11/26 au 15/03/27



4 • Finalisation

- Ajustement altimétrique
- Réalisation des stationnements et de la voirie
- Réalisation des enrobés organisation en séquences courtes
- Mise en place du mobilier et de la signalisation

Prévisionnel : Du 15/03/27 au 30/04/27



Montant des charges communales financées par la CCVB

En 2025, la Communauté de Communes Val Briard (CCVB) assume **82 641 €** de contributions pour la commune de Marles-en-Brie. Ces montants correspondent à des services mutualisés : sécurité incendie, entretien des équipements sportifs, apprentissage de la natation, numérique, aménagement du territoire et veille juridique. Deux postes dominant : l'incendie/secours et les gymnases (près de 72 % du total).

Répartition par compétence

Compétence	Montant	Part
Incendie / Secours (SDIS)	29 460 €	35,6 %
Entretien des équipements sportifs (gymnases)	29 632 €	35,9 %
Apprentissage de la natation (créneaux + transports)	16 900 €	20,5 %
Fibre optique & service numérique	2 502 €	3,0 %
Aménagement du territoire (CAUE + SAFER)	1 239 €	1,5 %
Veille juridique (WEKA)	978 €	1,2 %
Développement économique	696 €	0,8 %
Plateforme de communication (Citywall)	642 €	0,8 %
Aire d'accueil (GIP 77)	382 €	0,5 %
Mobilités / Transport (visite collègues secteur)	210 €	0,3 %
TOTAL	82 641 €	100 %

Source : Direction des finances — CCVB Val Briard. Les montants « Fibre optique / service numérique » et « Aménagement du territoire » regroupent plusieurs lignes budgétaires pour plus de lisibilité.

Boulangier – Pâtissier – Pizzeria



DM

Les délices de Marles

5 rue Caron

77610 Marles-en-Brie

Tél. : 06 11 80 91 01



GÉNIE ÉLECTRIQUE

La réactivité au service de la qualité

Dylan **DARMON** - Sylvain **MARTIN**

☎ 06.35.52.10.11 - 07.69.14.11.69

✉ energiehorizon77@gmail.com

37 bis rue Caron 77610 Marles-en-Brie

NEUF &
RÉNOVATION

Poisot optique



 @ **Poisotoptique** 

CC intermarché 10 rue curie
77610 Fontenay Trésigny
01.64.16.16.20.
06.02.01.32.03

*Bénéficiez de -15% de remise sur un
équipement optique ou solaire pour
chaque prise de rendez-vous pour tester
votre audition avec notre
audioprothésiste **

**Voir condition en magasin.*



MVM Plomberie.fr

Vincent **LAMY**

06.85.06.97.38

contact@mvmplomberie.fr

N° de Siret : 98508477100015

77610 MARLES EN BRIE



- Plomberie
- Cuisine & Salle de bain
- Climatisation

JEUNESSE**Fleurissement de Marles-en-Brie : Les jeunes du DIAPS à l'oeuvre avec la mairie**

Dans le cadre de notre partenariat avec la mairie de Marles-en-Brie, trois jeunes du Dispositif Inclusif d'Accès à la Professionnalisation et à la Scolarisation, DIAPS, accompagnés de M. Laurent LEDAIN, Éducateur technique spécialisé, ont contribué au fleurissement de la commune au mois de juin 2026. L'agent de maitrise principal de la mairie M. Fabrice BOUXIN, les a encadrés. Cette action s'inscrit pleinement dans la continuité du partenariat instauré depuis de nombreuses années, entre la mairie de Marles-en-Brie et l'EPMS Fondation Hardy.



Monsieur le Maire et son équipe vous félicitent pour la réussite à cet examen de 2026 et vous invitent le 31 octobre à la mairie pour célébrer l'obtention de ce diplôme avec une récompenses bien méritée.

Pour cela rendez-vous en mairie muni de votre attestation de réussite pour vous signaler avant le 16 octobre 2026.

Une chasse au trésor réussie !**Dimanche 20 septembre 2026**

Près de 80 participants se sont retrouvés à Marles-en-Brie pour une chasse au trésor organisée par la Commission Jeunesse.

Petits et grands ont pris plaisir à résoudre les énigmes et à partir à la recherche du trésor, dans une ambiance conviviale et pleine de bonne humeur.

La journée s'est déroulée à merveille !



**Un grand merci aux participants,
organisateurs & bénévoles !**

Une expérience à renouveler !



Commission Jeunesse • Marles-en-Brie • 20 septembre 2026

**A.C.M.B**
Application des Composants Modernes du Bâtiment

**Fenêtres - Portes - Volets**
Portes de garage - Velux
Nouveau Show-room
39 rue du Général Leclerc
77540 Rozay en Brie

☎ 01.64.25.78.87.
🌐 www.acmb-menuiserie.fr



En partenariat avec
PIERRET
PORTES - FENÊTRES

**Anthony BOUSSARD**
06 79 58 53 22
anthony.boussard@iadfrance.fr

**Un conseiller
qui vous veut
des biens.**

**iad**

AVIS DE VALEUR OFFERT

Marles-en-Brie / Fontenay-Trésigny et ses alentours

El Anthony BOUSSARD, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 848267340, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

*Pizzeria
Da Renato
Ristorante Italiano*

54, avenue de Verdun
77610 Fontenay-Trésigny
Tél. : 01 64 25 25 19

Ouvert du lundi au samedi de 12h à 14 h et de 19h à 22h30



**INOVA'
PARQUETS**

**Le parquet, notre passion !
30 ans d'expérience**
09 71 44 50 67
contact@inovparquets.fr

121 Avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie
Fourniture et pose de tous parquets
Ponçage et vitrification
Show-Room à Marles-en-Brie
(sur rendez-vous uniquement)
Déplacement France et étranger



HALLOWEEN DES JEUNES
SAMEDI 31 OCTOBRE 2026
 Organisé par la Mairie de Marles-en-Brie
 SOIRÉE RÉSERVÉE AUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE LA COMMUNE

PIZZ'HALLOWEEN DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS
 🕒 19 h 30 📍 Salle polyvalente
 Viens partager une soirée conviviale entre jeunes autour d'une pizza dans une ambiance monstrueuse !

CONCOURS DU COSTUME LE PLUS HORRIBLE !
OSEREZ-VOUS LE COSTUME LE PLUS HORRIBLE ?
 Costume recommandé (non obligatoire).
 Une récompense sera remise au déguisement le plus effrayant !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVEC AUTORISATION PARENTALE

DÉFILÉ DES MONSTRES & FEU D'ARTIFICE
 🕒 21 h 00 Départ de la salle polyvalente
 Grand défilé d'Halloween ouvert à tous : jeunes et moins jeunes, déguisés ou non, habitants de Marles-en-Brie et leurs familles.
 Venez nombreux pour faire vivre les rues de la commune dans une ambiance festive !

21 h 30
 Feu d'artifice au stade municipal

DÉFILÉ ET FEU D'ARTIFICE OUVERTS À TOUS !
 Jeunes et moins jeunes, déguisés ou non.

Le défilé et le feu d'artifice se déroulent sous la responsabilité des participants et de leurs représentants légaux pour les mineurs.

SALLE POLYVALENTE **STADE MUNICIPAL**

À DÉTACHER ET À REMETTRE EN MAIRIE

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :
 Nom et prénom du responsable légal :
 Téléphone :
 Autorise mon enfant :
 Nom et prénom de l'enfant :
 à participer à la Pizz'Halloween des collégiens et lycéens organisée par la Mairie de Marles-en-Brie le samedi 31 octobre 2026 à 19h30 à la salle polyvalente.

Fin de la soirée à la salle polyvalente (21h00) :

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter seul la salle polyvalente à 21h00.
☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul la salle polyvalente à 21h00 et viendrai le récupérer.

📢 Date limite de réponse : 28 octobreFait à : Le : Signature du responsable légal :

Merci pour votre confiance !

RETOUR SUR...

Marl'Athon 2026 : découvrez le palmarès des six courses

Le **dimanche 13 septembre 2026**, le Marl'Athon a une nouvelle fois réuni coureurs, familles, bénévoles et supporters autour de la course à pied à Marles-en-Brie. Six épreuves figuraient au programme, avec des distances et des catégories permettant à chacun de participer selon son âge et son niveau.

Au terme de cette belle matinée sportive, voici les **trois premiers de chacune des six courses**.

🏃 10 km – Féminin

- 1 Manon WAREMBOURG — 45 min 30 s
- 2 Greta BOCKLER — 47 min 46 s
- 3 Caroline JOLIBOIS — 49 min 10 s

Manon WAREMBOURG s'impose en **45 min 30 s**, devant Greta BOCKLER et Caroline JOLIBOIS.

🏃 10 km – Masculin

- 1 Josselin PEYRARD — 36 min 24 s
- 2 Mehdi RHIFAR — 36 min 41 s
- 3 Martin SLOSSE — 40 min 41 s

Sur la plus longue distance du Marl'Athon, Josselin PEYRARD réalise le meilleur temps masculin en **36 min 24 s**, avec seulement 17 secondes d'avance sur Mehdi RHIFAR.

🏃 5,5 km – Féminin

- 1 Soizic LOUESDON — 32 min 03 s
- 1 Céline VALTEAU — 32 min 03 s
- 3 Camille CHAPEYROUT — 32 min 43 s

Ex æquo ! Soizic LOUESDON et Céline VALTEAU franchissent la ligne d'arrivée exactement dans le même temps : **32 min 03 s**. Elles se partagent donc la première place, devant Camille CHAPEYROUT.

🏃 5,5 km – Masculin

- 1 Anis SLIMANI — 21 min 58 s
- 2 Elliott BIAnt — 24 min 03 s
- 3 Milan LEROUX — 24 min 39 s

Avec un temps de **21 min 58 s**, Anis SLIMANI s'impose nettement sur cette distance, devançant Elliott BIAnt de plus de deux minutes.

🏃 3,3 km – Féminin

- 1 Tycia LANCRET — 16 min 33 s
- 2 Rose LEFEVRE DE RIEUX — 16 min 48 s
- 3 Paula PIRES — 16 min 52 s

Les trois premières concurrentes se tiennent en moins de vingt secondes, avec une belle lutte pour les places d'honneur.

🏃 3,3 km – Masculin

- 1 Liwem CURTO — 13 min 44 s
- 2 Paul LOUIS — 13 min 50 s
- 3 Hugo LOUIS — 15 min 02 s

Une arrivée particulièrement disputée en tête, avec seulement **6 secondes d'écart entre le vainqueur et son dauphin**.

Une belle fête du sport à Marles-en-Brie

Au-delà des performances et des chronomètres, le Marl'Athon 2026 aura surtout été une belle occasion de **se retrouver, de courir ensemble et de faire vivre le sport dans notre commune**. Félicitations à l'ensemble des participantes et participants, des plus jeunes aux plus aguerris, pour leur engagement et leur enthousiasme.

La Municipalité adresse également ses **remerciements aux bénévoles, aux organisateurs et à toutes les personnes mobilisées** pour assurer le bon déroulement des épreuves.

Bravo à toutes et à tous... et rendez-vous pour la prochaine édition du Marl'Athon !



UN GRAND MERCI À NOS
SPONSORS !



Carrefour
market



VIE ASSOCIATIVE

FORUM DES ASSOCIATIONS



Chers marloises, chers marlois,
Cette rentrée 2026 marque le début plus officiel d'une saison sportive pour le Tennis Club de Marles.

Dès la mise en activité de l'association et d'une organisation plus encadrée pour l'accès au court, j'ai pu constater que les pratiquants étaient nombreux sur la commune.

Pour rappel, l'accès au court de tennis est désormais possible uniquement sur réservation d'un créneau en ligne, après avoir adhéré à l'association. La cotisation pour l'année est de 20€ par personne ou 30€ pour toute une famille. Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu profiter du forum des associations pour s'inscrire, vous pouvez retrouver le formulaire en ligne sur le site internet.

<https://tennisclubmarles.club>

L'association a pu déjà investir dans un banc pour le court, ainsi qu'un tableau d'affichage des scores. Nous espérons pouvoir compléter la liste des équipements cette année et organiser plusieurs événements.

A très bientôt.

Gréta Bockler, Présidente



HORVAIS



- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION

Zone Artisanale
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.
contact@horvais.fr



RAFFLIN

Électricité Générale



RAFFLIN Damien
36 avenue du Général De Gaulle
77610 Marles-en-Brie

☎ 07 50 01 08 26
✉ rafflinelec@gmail.com

Siret : 81980541700014



DI PIERDOMENICO
MATERIAUX

**RÉNOVER,
CONSTRUIRE,
AMÉNAGER.**

TOUTFAIRE - BRICOPRO
4 rue de la fraternité
77390 YEBLES
☎ 01 64 06 27 27
toutfaire77@gmail.com



**Couverture
Zinguerie
Rénovation
Maçonnerie**

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34

MARCH



À l'approche des fêtes de fin d'année et du traditionnel Marché de Noël, MARCH' vous prépare de belles surprises pour célébrer l'histoire de notre village.

● Le Petit Marlois illustré – N° 20

Sortie du numéro anniversaire, plus conséquent, plus riche en archives et en anecdotes inédites. Édition très limitée – un véritable collector. Réservez-le en priorité : il n'y aura pas de réédition.

● Nouvelle série de cartes postales exclusives

Envie de faire découvrir Marles-en-Brie à travers le temps ? L'association lance une seconde série de cartes postales exclusives illustrant le charme de notre commune. Parfait pour échanger des souvenirs et partager de bons moments avec vos proches.

Rendez-vous le samedi 12 décembre 2026

sur notre stand pour découvrir toutes nos nouveautés éditoriales

Goûter Dansant
TOUTES DANSES

Seul ou en famille, venez danser, partager et passer un agréable après-midi !

AMBIANCE CONVIVIALE ET FESTIVE !

ROCK
SALSA
VALSE
TANGO
ET BIEN D'AUTRES...

DIMANCHE 11 OCTOBRE

À PARTIR DE 14H00

SALLE POLYVALENTE MARLES-EN-BRIE

GOURMANDISES AU GOÛTER

ENTRÉE GRATUITE

Crêpes
Gâteaux maison
Boisson fraîches et chaudes

Renseignements : 06 81 08 29 18
Organisé par MARL'SHAL COUNTRY

BAL COUNTRY

AU PROFIT DU TÉLÉTHON

AFM TÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR

Venez danser, partagez, soutenez !

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

DE 13H30 À 19H00

BAL COUNTRY

ENTRÉE GRATUITE

VENEZ NOMBREUX ÉCOUTER LA MUSIQUE, ADMIRER LES DANSEURS ET SOUTENIR LE TÉLÉTHON !

BOISSONS FRAÎCHES ET CHAUDES
SANDWICHES
CRÊPES
PÂTISSERIES MAISON

marlshal.country@gmail.com | 06 81 08 29 18

SALLE POLYVALENTE DE MARLES EN BRIE
16 bis rue Caron, 77610 MARLES EN BRIE

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR

INFORMATIONS PRATIQUES



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Marles-en-Brie

Registre des personnes vulnérables

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, le CCAS de Marles-en-Brie met en place un **registre nominatif** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant à domicile. Ce dispositif permet une intervention rapide en cas de risque exceptionnel (canicule, grand froid...) et un contact régulier avec les habitants les plus isolés.

Un dispositif créé après 2003

La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 a créé l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles. Chaque maire doit instituer et tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et handicapées vivant à domicile.

Cadre légal renouvelé en 2026

La loi « Bien Vieillir » (n° 2024-317) et son décret d'application (n° 2026-590 du 3 juillet 2026) élargissent les finalités : contact périodique, lutte contre le non-recours aux prestations et actions contre l'isolement social.

Qui peut demander son inscription ?

1 65 ans et plus

Personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile

2 60 ans + inaptitude

Personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail

3 Handicap

Adultes en situation de handicap, bénéficiaires de prestations ou pension d'invalidité

Une démarche facultative

L'inscription n'est **en aucun cas obligatoire**. Elle intervient à la demande de la personne elle-même ou d'un tiers (parent, voisin, médecin), sous réserve que la personne concernée ou son représentant légal ne s'y oppose pas. Chacun reste libre de ne pas s'inscrire ou de demander sa radiation à tout moment.

→ **Formulaire disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture de l'accueil.**

Comment contacter le CCAS ?

Le CCAS se tient à votre disposition pour toute question relative à ce registre ou à un besoin d'accompagnement social.

Courriel : CCAS@marles-en-brie.fr

Tél. : 06 86 52 38 52

Vous connaissez une personne âgée ou en situation de handicap vivant seule ? Informez-la de l'existence de ce registre ou sollicitez son inscription auprès du CCAS avec son accord.

Confidentialité et sécurité des données

La constitution de ce fichier est strictement encadrée. **Accès restreint**: seules les personnes nommément désignées par le maire sont habilitées à traiter les données (secret professionnel – art. 226-13 et suivants du Code pénal). **Finalité limitée**: les données ne peuvent être utilisées que pour les finalités prévues par la loi (intervention sanitaire et sociale, plan d'alerte et d'urgence, lutte contre l'isolement) et ne sont communiquées qu'aux services légalement habilités, dont le CCAS.



Entretien des sépultures au cimetière de Marles-en-Brie

Un devoir de mémoire et une obligation légale

Chers Marloises et Marlois, le cimetière communal est un lieu de recueillement, de mémoire et de respect. L'entretien des sépultures y joue un rôle essentiel, tant pour honorer les défunts que pour garantir la sécurité, la propreté et la décence des lieux.

Qui est responsable de l'entretien ?



Le titulaire de la concession (le concessionnaire) et, après son décès, ses héritiers ou ayants droit, sont tenus d'assurer l'entretien. La concession n'est pas une propriété du sol (qui reste communal), mais un droit d'usage. En contrepartie, la famille doit maintenir la sépulture en bon état de propreté, de solidité et de sécurité.

Cela comprend notamment :

- le nettoyage régulier de la pierre tombale, de la stèle et du monument ;
- le désherbage et l'enlèvement des déchets végétaux ;
- l'entretien des plantations éventuelles (sans envahir les concessions voisines ou les allées) ;
- la réparation des éléments dégradés pouvant présenter un danger (affaissement, stèle instable...).

La commune assure l'entretien des parties publiques (allées, espaces inter-tombes, clôtures, etc.).

Que dit la loi ?



L'obligation repose sur le pouvoir de police du maire (articles L.2213-8 et L.2213-9 du CGCT) et les dispositions relatives aux concessions (articles L.2223-13 et suivants).

Une concession peut être déclarée en état d'abandon si (critères cumulatifs):

- elle a plus de 30 ans • la dernière inhumation remonte à au moins 10 ans • l'état d'abandon est manifeste.

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon



Le maire dresse un procès-verbal, informe les familles (ou affiche si inconnues) et, après un délai d'un an sans régularisation, propose au conseil municipal la reprise. Les restes sont placés dans l'ossuaire communal.

En cas de danger immédiat, la commune peut intervenir d'office et récupérer les frais auprès des familles.

Note importante : produits phytosanitaires (désherbants chimiques) interdits dans les cimetières depuis 2022. Privilégiez méthodes manuelles ou naturelles.

Conseils pratiques pour un entretien respectueux



- Intervenez idéalement au printemps (désherbage et fleurissement) et à l'approche de la Toussaint (nettoyage approfondi).
- Utilisez des produits adaptés à la pierre (évitiez le vinaigre ou le sel concentrés qui peuvent l'abîmer).
- Respectez les emplacements voisins et les allées.
- En cas d'éloignement géographique : mandater un proche, faire appel à un service d'entretien professionnel, ou prévoir des dispositions dans un testament.

Pour toute information



Mairie de Marles-en-Brie – Place de la Mairie, 77610 Marles-en-Brie

Tél. : 01 64 42 55 80 • Courriel : mairie@marles-en-brie.fr

Renseignements sur les tarifs des concessions, les démarches de renouvellement...

*Entretenir une sépulture, c'est perpétuer le souvenir et contribuer ensemble au respect de ce lieu de mémoire partagé.
Merci pour votre vigilance.*

Sources : Code général des collectivités territoriales (L.2223-13 à L.2223-18 et R.2223-12 et suiv.) • Gazette Marloise



J'ai une place !

Le covoiturage solidaire rural

Et si votre prochain trajet rendait service à un voisin ?

Nous sommes nombreux à prendre régulièrement notre voiture avec une ou plusieurs places inoccupées. Pour aller travailler, rejoindre la gare, faire ses courses ou se rendre dans une commune voisine... et si ces places disponibles pouvaient tout simplement faciliter le quotidien d'un autre habitant ?

C'est tout le principe de « **J'ai une place !** », un dispositif de co-voiturage local et solidaire qui propose une autre façon de se déplacer : plus simple, plus humaine et fondée sur l'entraide entre habitants.

Un trajet que vous faites déjà

Le principe est particulièrement simple : **vous effectuez déjà un trajet ? Vous pouvez proposer les places disponibles dans votre véhicule.**

Pas besoin de devenir chauffeur à temps plein ni de bouleverser vos habitudes. Vous indiquez simplement le trajet que vous avez prévu d'effectuer et les places que vous êtes susceptible de partager.

Un autre habitant qui recherche un déplacement similaire peut alors prendre contact avec vous et demander à effectuer le trajet à vos côtés.

À l'inverse, si vous n'avez pas de véhicule, si vous ne conduisez pas ou si vous recherchez ponctuellement une solution pour vous déplacer, vous pouvez consulter les trajets proposés.

Conducteur aujourd'hui, passager demain : chacun peut participer selon ses besoins et ses possibilités.

Une mobilité qui commence près de chez soi

Dans une commune comme Marles-en-Brie, la voiture reste souvent indispensable pour de nombreux déplacements du quotidien. Pourtant, bien souvent, les véhicules circulent avec plusieurs sièges libres.

« J'ai une place ! » part d'une idée simple : **mieux utiliser ce qui existe déjà.**

Un habitant se rend à la gare ? Un autre va faire ses courses ? Une personne doit rejoindre une commune voisine ou son lieu de travail ? Si les trajets correspondent, pourquoi ne pas les partager ?

Le dispositif permet ainsi de faciliter les déplacements tout en favorisant une autre forme de solidarité locale.

Car derrière un trajet partagé, il peut aussi y avoir un service rendu : permettre à une personne sans véhicule de rejoindre une destination, dépanner ponctuellement un voisin ou simplement éviter à chacun de prendre sa voiture lorsque cela n'est pas nécessaire.

Deux profils, un même dispositif

VOUS AVEZ UNE PLACE ?

Vous prenez régulièrement votre voiture pour vous rendre quelque part ?

Vous pouvez proposer votre trajet aux autres habitants et indiquer le nombre de places disponibles.

Vous conservez naturellement la maîtrise de votre proposition et de vos déplacements.

VOUS CHERCHEZ UNE PLACE ?

Vous avez besoin de vous déplacer ?

Consultez les trajets proposés et recherchez celui qui correspond à votre destination et à vos horaires.

Un trajet partagé peut être une solution simple pour rejoindre une gare, un commerce, une commune voisine ou toute autre destination du quotidien.

Plus qu'un co-voiturage : une démarche d'entraide

« J'ai une place ! » ne se limite pas à une simple application de co-voiturage.

Le dispositif s'inscrit dans une logique de **mobilité locale et de proximité**. Il permet aux habitants d'une même commune de se retrouver autour d'un besoin très concret : se déplacer.

Pour certains, proposer une place ne représente qu'un petit geste. Pour d'autres, c'est parfois la seule solution pour se rendre à un rendez-vous, faire ses courses ou rejoindre un proche.

Les atouts du dispositif

- **Simple** : annoncez un trajet en quelques clics, sans changer vos habitudes.
- **Local** : réservé aux habitants de la commune, validés par la mairie.
- **Gratuit** : 100 % gratuit pour les habitants, sans partage de frais obligatoire.
- **Solidaire** : renforce le lien social et l'entraide de proximité.
- **Flexible** : trajets récurrents, ponctuels ou de dernière minute.



➔ Bourse d'entretien scolaire



La municipalité alloue une bourse aux jeunes marloises et marlois inscrits en sixième et jusqu'à l'âge de seize ans (à la date de la rentrée en cours).

Merci de déposer en mairie un R.I.B. accompagné du nom et prénom ainsi que la date de naissance et l'adresse de l'enfant concerné avant le 31 octobre de l'année en cours.

Mon enfant est inscrit au collège ou au lycée.

Quelle démarche dois-je faire pour obtenir une bourse ?

Depuis la rentrée 2024, l'étude automatique de votre droit à bourse peut être demandée lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au collège ou au lycée.

Néanmoins, si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez effectuer la démarche jusqu'au 15 octobre 2026 (31 octobre 2026 pour les inscriptions au CNED).

- Les bourses sont attribuées pour une année scolaire aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond, défini en fonction du nombre d'enfants à charge.
- Il est possible de faire plusieurs demandes de bourse si vous avez plusieurs enfants inscrits au collège et/ou au lycée.

<https://educonnect.education.gouv.fr/>



CARTONS : UNIQUEMENT DANS LES CONTENANTS PRÉVUS !



INTERDIT - À côté des bacs
Risque de refus de collecte
+ dépôts sauvages

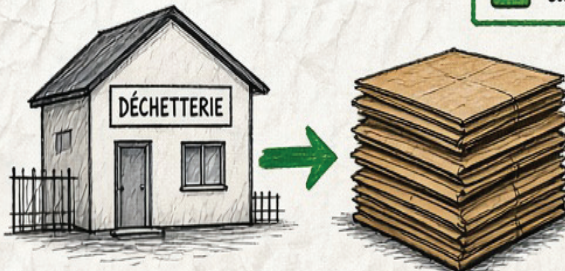


OUI - Petits cartons, cartonnets & briques alimentaires

 Couverture fermée obligatoire - cartons pliés et à l'abri de la pluie



INTERDIT - Collecte des encombrants
Les cartons n'y sont pas acceptés



OUI - Grands cartons
(secs, pliés, sans scotch)
- Limite 1 m³ / semaine



Astuce : pliez toujours vos cartons pour gagner de la place !

VIVRE
ENSEMBLE

Respect, dialogue et responsabilité : *ensemble, faisons vivre notre commune*

Les échanges sont essentiels à la vie de notre communauté. Ils doivent se faire dans le respect des personnes et des fonctions de chacun.



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET MESSAGERIES PRIVÉES (WHATSAPP, FACEBOOK, ETC.)

Chacun est responsable de ses propos, même dans un groupe privé.



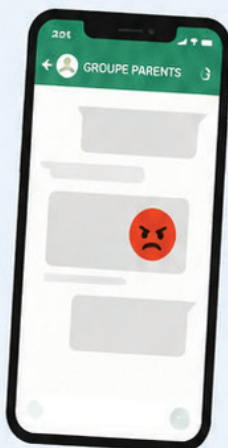
Évitez les propos blessants, injurieux ou dénigrants.



Respectez la loi : les injures et la diffamation sont des infractions pénales.



Derrière chaque message, il y a une personne.



Un groupe WhatsApp n'est pas un espace sans règle : les propos tenus peuvent être lus, copiés et partagés.

EN CAS DE PROPOS PRÉJUDICIALES À L'ENCONTRE D'UN AGENT



- 1 Restez courtois et évitez de répondre sur le groupe.
- 2 Signalez les faits à la mairie.
- 3 Les agents peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle : la commune les soutient et les accompagne dans leurs démarches.
- 4 Des poursuites peuvent être engagées contre les auteurs de propos injurieux ou diffamatoires.

LE RÔLE DES AGENTS TERRITORIAUX



Chaque jour, les agents de notre commune s'engagent pour assurer des services publics de qualité au bénéfice de tous : accueil, écoles, voirie, espaces verts, administration, culture, solidarité...

Ils méritent respect et considération.

Les attaques personnelles ou les mises en cause publiques nuisent au climat de confiance et à la qualité du service rendu.

CE DIT LA LOI

En France, la loi protège chacun d'entre nous.



- **L'injure** (propos méprisants ou outrageants) est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 €.
- **La diffamation** (imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la réputation) est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 €.
- En cas de propos répétés ou de harcèlement, les peines peuvent être plus lourdes.

La liberté d'expression ne permet pas tout : elle s'arrête là où commence le respect des autres.

POUR UNE COMMUNE OÙ IL FAIT BON VIVRE



Privilégions le dialogue, l'écoute et le respect mutuel. Ensemble, faisons de notre commune un lieu où chacun se sent bien et en sécurité.

Merci à toutes et à tous pour votre civisme et votre bienveillance au quotidien.

“ Le respect est le premier lien qui nous unit. ”



EN SAVOIR PLUS

Pour toute question ou signalement, contactez votre mairie.

*Ma commune,
notre bien commun* ♥



AIDE AU PAIEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE

Le CCAS de Marles-en-Brie propose aux personnes âgées de 65 ans et plus, vivant seules ou en couple, non imposables à l'impôt sur le revenu et domiciliées à Marles-en-Brie, une aide au paiement des charges de chauffage. Pour bénéficier de cette aide, les ressources doivent être inférieures aux limites d'exonération d'impôt sur le revenu applicables en 2026, pour les revenus de 2025 :

- ▶ 17 438 € pour une personne seule (1 part) ;
- ▶ 23 187 € pour une personne bénéficiant de 1,5 part ;
- ▶ 32 572 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune (2 parts).

Ces montants correspondent aux limites de revenu net

imposable en dessous desquelles aucun impôt sur le revenu n'est dû, selon le barème fiscal 2026.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie avant le 31 octobre 2026, munies des documents suivants :

- ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- ▶ le dernier avis d'impôt sur le revenu ;
- ▶ un justificatif de paiement des charges de chauffage ;
- ▶ un RIB.

Les personnes âgées hébergées à titre gratuit ou en établissement ne peuvent pas bénéficier de cette aide.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

TRIBUNE LIBRE - MARL'ENSEMBLE

Chers marloises, chers marlois,

Tout comme nos enfants font leur rentrée scolaire, les membres de l'équipe municipale démarrent une nouvelle saison. Lors du conseil municipal du 10 septembre dernier, mon colistier Bruno Warembourg a annoncé sa démission du conseil, au travers d'une lettre expliquant les raisons de cette décision. Il a souhaité que cette lettre soit annexée au procès-verbal de ce conseil, et donc consultable sur le site internet de la municipalité ; nous espérons que sa demande soit prise en compte. Je serai donc pour cette nouvelle année « municipale » accompagnée d'un autre membre de l'équipe qui sera officiellement en place lors de la prochaine séance de conseil prévue à la mi-octobre.

En attendant cette prochaine étape, je vous souhaite une bonne reprise (travail, études, associations, ...), et évidemment, prenez soin de vous.

Gréta Bockler pour Marl'Ensemble

URGENCES

15

SAMU

17

Gendarmerie

18

Pompiers

112

N°Européen

114

Urgence SMS

115

SAMU Social

119

Enfance
maltraitée

MAISON DE SANTÉ HARDY

13 rue Lavoisier - 77610 Marles-en-Brie

Tél. accueil : 01 64 16 43 51

KINÉSITHÉRAPEUTES

Thirion - Marena - Barral : 01 64 16 43 51

DIÉTÉTICIENS

Troussard - Kopersla : 01 64 16 43 51

PÉDICURE - PODOLOGUE

Barrault : 01 64 16 43 51

PSYCHOLOGUE

Pawlowska : 01 64 16 43 51

CHIRURGIENS - DENTISTES

Cohen - Ayala Milan : 01 64 25 96 32

ÉTHIOPATHES

Navarette - Lemarcq : 01 64 16 43 51

CABINET DE SANTÉ

Rue du Presbytère -
77610 Marles-en-Brie

KINÉSITHÉRAPEUTHE

Sabot : 07 49 55 74 27

INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Steichen - Fabre : 06 32 57 87 88

3^{ème} ÉDITION

TROCS ET DONS

ÉDITION SPÉCIALE VÊTEMENTS & ACCESSOIRES

13 au 15 NOVEMBRE 2026

Donner une seconde vie à votre garde-robe

HOMME	FEMME	ENFANT	BÉBÉ	FÊTES

DÉPÔT DES DONS

VENDREDI
14 h - 18 h

SAMEDI
9 h - 13 h

BONUS
RÉSERVÉ AUX DONATEURS

OUVERTURE VIP
EN AVANT PREMIÈRE
DÈS 9H
LE SAMEDI

ADOPTION DES DONS

SAMEDI
13 h - 18 h

DIMANCHE
9 h - 13 h

MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES ARTICLES DÉPOSÉS

Non troué
Non taché

MERCI DE TRIER PAR TAILLE ET PAR SEXE

Si vous n'avez rien à donner, vous pouvez toujours participer (2 possibilités) :

- En participant à notre **cagnotte**
- En rapportant une préparation maison

ARTICLES REFUSÉS

- CHAUSSURES
- CHAUSSETTES
- SOUS-VÊTEMENTS

ÉVÈNEMENT BASÉ SUR LES THÈMES DU **PARTAGE, CONVIVIALITÉ** et de la **GÉNÉROSITÉ**.

SALLE POLYVALENTE
18 rue Caron
77610 Marles-en-Brie

06 15 16 50 59

Rejoignez la page Facebook :
La Recyclerie 77610
- Événements éphémères

